



Le 23 mars 2016

British Columbia Securities Commission
Alberta Securities Commission
Financial and Consumer Affairs Authority of Saskatchewan
La Commission des valeurs mobilières du Manitoba
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Autorité des marchés financiers
Commission des services financiers et des services aux consommateurs (Nouveau-Brunswick)
Nova Scotia Securities Commission
Office of the Superintendent of Securities (Île-du-Prince-Édouard)
Office of the Superintendent of Securities, Service Newfoundland and Labrador

Nous avons lu les déclarations faites par Groupe Colabor Inc. contenues dans la copie ci-jointe de l'avis de changement d'auditeur daté du 17 mars 2016 que l'émetteur compte déposer conformément à l'article 4.11 du Règlement 51-102.

Nous sommes d'accord avec les déclarations contenues dans l'avis de changement d'auditeur daté du 17 mars 2016, à l'exception des déclarations ci-après, à l'égard desquelles nous ne sommes pas en mesure d'exprimer notre accord ou notre désaccord :

« Il n'y a eu aucun événement à déclarer (tel que ce terme est défini au Règlement 51-102) (y compris des différends, des consultations et des questions non résolues) relativement aux audits pour les deux derniers exercices financiers terminés le 27 décembre 2014 et le 26 décembre 2015 et pour toute période subséquente jusqu'à présent. »

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.

Société de comptables professionnels agréés